



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 25058

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de lui rappeler la politique menée par le Gouvernement en matière de psychiatrie publique.

Texte de la réponse

La plupart des études épidémiologiques évaluent la prévalence sur un an des troubles mentaux à 20 %, soit au minimum 10 millions de personnes en France concernées par un trouble psychiatrique : parmi elles, 1 % de personnes atteintes de schizophrénie, 1,5 % de troubles maniaco-dépressifs, 4 % de dépression, 6 % de troubles névrotiques et anxieux, 2 % de troubles graves de la personnalité, 2 % de troubles psycho-organiques ainsi que 6 % de troubles liés aux addictions (alcoolisme et toxicomanie), seules ou associées à d'autres troubles mentaux. Face à ce constat, qui montre l'importance de la santé mentale en termes de santé publique, il convient de noter que la demande de prise en charge par le dispositif de soins s'est considérablement modifiée ces dernières années. En effet, avec une urbanisation accélérée, la perte du lien social et la crise économique ont fait émerger des problèmes à l'interface du champ psychiatrique et du champ social, avec un recours inadapté aux services d'urgences au détriment d'un repérage précoce des difficultés. Si, avec treize mille psychiatres, ce qui constitue un effectif important de médecins spécialistes, l'offre spécialisée de soins en psychiatrie s'est développée en France et représente 10 % des dépenses de santé, 20 % des lits d'hospitalisation et 3/4 des places d'hôpitaux de jour, les moyens humains et les structures de soins s'avèrent aujourd'hui inégalement répartis sur le territoire, de même que les structures médico-sociales ou sociales en nombre insuffisant pour conduire l'accompagnement social indispensable à la réadaptation des personnes porteuses de pathologies invalidantes. La prévention enfin mériterait d'être davantage développée. Une rénovation de la politique relative à la psychiatrie et à la santé mentale est donc nécessaire. Soucieux de définir une véritable politique dans ce champ, j'ai chargé, le 13 mars dernier, les docteurs P. Cléry-Melin et J.-Ch. Pascal et le professeur V. Kovess de proposer un plan d'actions pour réorganiser l'offre de soins en psychiatrie. Ce rapport, qui m'a été remis, comprend près de 140 propositions et s'inscrit dans une démarche de santé publique s'attachant à mieux définir les articulations entre la psychiatrie et la santé mentale. Trois axes majeurs se dégagent de leurs propositions : s'atteler à la réorganisation de l'offre de soins de premier recours et réduire les disparités de répartition de l'offre sur le territoire ; renforcer l'encadrement des pratiques, notamment de la psychothérapie ; proposer une approche populationnelle de certaines prises en charge (enfants, personnes âgées, personnes détenues). Ces propositions seront soumises à une concertation élargie associant les professionnels et les représentants de l'ensemble des modes d'exercice de la psychiatrie, ainsi que les associations de malades et de leur famille, afin d'élaborer dès 2004 un plan global sur la psychiatrie et la santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25058

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7238

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9485